
*Les Terres neuves
de Koumpentoum*

LE PEUPLEMENT

Rappel de la situation ancienne

Historiquement, la zone du projet fait partie de la province du Niani, l'un des anciens royaumes créés par les Mandingues (dénommés Socé par les Wolofs) le long de la Gambie. Le peuplement socé était très clairsemé, occupant surtout les axes alluviaux : Nianija Bolon, au sud de Koungueul, Sandougou et leurs petits affluents. Les plateaux n'étaient parcourus que par des Peuls, les Peuls-Niani. Le seul village socé de la zone des Terres neuves est Diambour, considéré encore aujourd'hui comme village « fétiche »¹. Presque toutes les familles ont pour nom Camara, famille royale, et continuent de pratiquer l'échange de femmes dans une aire très restreinte². Les Peuls, à la fois éleveurs et cultivateurs, étaient sédentaires, mais déplaçaient fréquemment leur habitat d'un lieu à un autre, en fonction surtout des ressources en eau. Pratiquement tous les toponymes de la zone sont d'origine peule ; le poular servait de langue de communication et l'absence de droits fonciers était caractéristique d'un territoire peul.

Par la suite, mais tardivement, arrivent des éléments toucouleurs et wolofs, originaires du sud, de villages souvent situés en Gambie. Le village de Méréto a été fondé par un Toucouleur - il est encore chef du village - en 1953. L'endroit avait été déserté par les Peuls, le puits s'étant asséché. Le nouvel occupant dit avoir eu jusqu'à mille têtes de bovins. Les gazelles abondaient et des lions existaient encore, ce qui indique à quel point la région était restée enclavée et quasiment vide. Pendant les années soixante, le peuplement s'est renforcé par l'arrivée de Peuls-Fouta (originaires du Fouta-Djallon) qui fuyaient la Guinée de Sékou Touré. La plupart se consacraient d'abord à la fabrication du charbon de bois et s'installaient progressivement comme cultivateurs au côté des autres ethnies.

En 1972, lors du démarrage du Projet, le périmètre alors défini³ comprenait 16 villages ou hameaux autochtones et l'on y avait recensé 250 carrés et 2 300 habitants, soit une densité d'environ

1. Les chefs d'arrondissement de l'actuelle administration n'y pénètrent pas, par superstition.

2. Villages de Nelongoussine, Kissan et Koungueul-Socé.

3. Un quadrilatère d'environ 30 km sur 25, limité au nord par la route et la voie ferrée qui mènent à Tambacounda.

4 habitants au km², en déduisant la superficie de la forêt classée qui occupe la partie nord du périmètre. Les Peuls constituaient de loin l'ethnie dominante (tabl. 1).

Tableau 1

*Répartition ethnique
des chefs d'exploitations
au début du Projet
(en %).*

Peuls-Niani	38,0
Peuls-Fouta	26,4
Socé	13,0
Wolofs	10,4
Toucouleurs	8,0
Autres	4,2

Dès 1974 (troisième année de la migration), les six villages de colonisation sereer du Projet 1 comptaient déjà près de 2 000 habitants, soit un quasi doublement de la population initiale de la zone. En 1978, un recensement de la STN faisait état de 2 240 habitants pour les six premiers villages, 1 720 pour sept villages du Projet 2 (les deux derniers n'étaient pas achevés), et 680 installés dans des villages autochtones, soit un total de 4 640 personnes⁴. Il ne semble pas qu'il existe de données fiables pour les années suivantes, mais l'on peut estimer que, même en tenant compte d'un accroissement vraisemblablement substantiel des populations d'autres origines, les Sereer constituaient dès lors l'élément le plus important de la population de la zone des Terres neuves.

Le recensement de 1987

En l'absence de données démographiques récentes, il est décidé en 1987 de procéder à un recensement. Une enquête préalable, en mars-avril, a consisté à établir la liste nominative de tous les chefs d'exploitation (les « cuisines ») : ont été retenus les villages compris dans le périmètre d'origine, plus tous ceux dans lesquels se trouvent des Sereer, qu'ils soient venus avec la STN ou non. On détermine ainsi, d'une façon quelque peu arbitraire mais il faut bien adopter une définition, une « zone d'influence du projet Terres neuves ». Sur un total de 1 845 exploitations, réparties dans 39 villages, ont été dénombrées 911 cuisines sereer (soit 49%), dont 703 dans les 16 villages « de colonisation », c'est-à-dire créés par la STN, et 208 dans 14 villages dits autochtones⁵, soit 30 implantations en tout.

Dans tous les villages où des Sereer sont installés, un plan fut établi avec repérage nominatif des carrés sereer. Sur la base de cette

4. Source : Rapport d'évaluation de la Banque mondiale, juin 1984.

5. Les habitants de Koukou font théoriquement partie des familles installées dans les villages autochtones, mais comme il s'agissait à l'époque d'un hameau abandonné, il peut être considéré comme un village nouveau et l'on retiendra donc un total de 16 villages « de colonisation ».

information, on a recensé ensuite les villages de colonisation de façon exhaustive (y compris les non-Sereer qui peuvent s'y trouver), et uniquement les Sereer dans les autres villages.

Concernant les immigrants sereer, la population recensée comprend donc des individus installés par la STN, d'autres venus spontanément, et les naissances survenues dans les familles de migrants. Les résultats permettent d'évaluer l'évolution démographique et de reconstituer en grande partie l'histoire de la migration, du moins pour les familles toujours résidentes⁶.

Données d'ensemble

Il convient de rappeler d'abord certaines notions qui, d'ailleurs, sont valables pour l'ensemble du Bassin arachidier sénégalais : l'unité de résidence, appelée « carré » ou « concession » (*mbind* en sereer, *keur* en wolof) comprend le plus souvent plusieurs ménages dont certains peuvent être indépendants du chef de carré. On distingue, dans ce cas plusieurs « cuisines » (sereer *ngak*, wolof *ndieul*) qui correspondent à la notion d'exploitation agricole. Les Peuls-Fouta, en particulier, sont souvent en situation de « cuisines secondaires », hébergées dans un carré déjà installé. Du fait que des chefs de cuisine d'ethnies différentes peuvent cohabiter dans une même concession, on retiendra la « cuisine » comme l'unité la plus pertinente (et l'on utilisera indifféremment le terme « exploitation »).

Sur la base du recensement de 1987 pour les Sereer (7 750 personnes ont été dénombrées) et de données antérieures sur la taille moyenne de l'exploitation pour les autres ethnies, la population totale de la zone considérée (39 villages) peut être estimée à 14 500 habitants. La répartition ethnique se trouve totalement modifiée, par l'afflux des Sereer qui représentent 53% de la population, mais aussi par la poursuite de l'arrivée des Peuls-Fouta, maintenant aussi nombreux que les Peuls-Niani (14% pour chacun de ces deux groupes), les autres ethnies ne représentant plus que 19%.

6. Les aspects démographiques relatifs à la seule population sereer ont déjà été traités dans un article (GARENNE et LOMHARD, 1991). On tentera ici de les replacer dans un contexte plus vaste, en utilisant également les données, bien que moins précises, qui ont pu être collectées sur les autres éléments du peuplement de la zone.

Ethnies	Villages de colonisation	Villages autochtones	Ensemble	Population estimée	%
Sereer	703	208	911	7 750	53
Peuls-Fouta	133	324	457	2 100	14,5
Peuls-Niani	2	200	202	2 000	14
Wolofs	36	95	131	1 300	9
Toucouleurs	20	50	70	700	5
Socé	3	32	35	400	2,8
Autres	16	23	39	250	1,7
Sous-total	210	724	934	6 750	47
Total	913	932	1 845	14 500	100
%	49,5	50,5	100		

Tableau II

Nombre de « cuisines » selon l'ethnie du chef de cuisine en 1987.

En distinguant les chefs de cuisine immigrés et les autochtones, d'après leur lieu d'origine⁷, la part de la population immigrée peut être globalement estimée à 75 %.

Pour appréhender d'une façon plus rigoureuse l'évolution depuis la situation ancienne, il est nécessaire de recourir à des chiffres comparables, en considérant uniquement le périmètre défini initialement, lors du démarrage du projet. Pour 291 exploitations recensées en 1972, on en dénombre, en 1987, 669 dans les villages anciens (+ 130%) et 651 dans les villages créés par la suite, soit 1 320 au total et un accroissement de 350%. La population correspondante peut être estimée à 10 200 personnes, contre 2 300 en 1972, soit pour 550 km² une densité de 18,5 habitants au km² contre 4 à l'origine. Le village-centre de Méréto, en particulier, où se tient maintenant un marché hebdomadaire très actif s'est développé de façon spectaculaire en passant de 32 carrés en 1972 à 207 en 1987.

L'implantation des Sereer et ses conséquences

Le flux migratoire, à l'origine très encadré, a abouti à la création d'un « espace sereer », dont les points forts sont bien sûr les villages de colonisation mais qui concerne également les villages autochtones. Depuis l'arrêt du programme de migration, l'espace initial du projet a tendance à s'étendre et à se densifier par l'arrivée de migrants spontanés. À partir de la formidable impulsion donnée par le projet à une région qui était restée sous-peuplée et sous-équipée, se développe un milieu humain composite aux limites floues, où les clivages d'origine entre colons et autochtones, et selon l'appartenance ethnique, ont tendance à s'estomper. (fig. 1, 2 et 3)

Les immigrants ont été installés dans les seize villages créés *ex nihilo* et dans certains villages autochtones où la STN organisait leur arrivée, les regroupant en véritables « quartiers de colons » et leur attribuant des terrains piquetés à l'avance (Foula-Kolon, Fas-Ndimbelane, Fas-Ndiayène, etc.). Certaines de ces implantations ont échoué, notamment dans des villages en majorité peuls (Gallé, Saré-Mali); les Sereer en sont repartis très rapidement pour s'installer ailleurs. D'autre part, il n'y a eu aucun essai d'installation à Diambour, le seul village socé de la zone.

Depuis l'achèvement du programme de colonisation de la STN, une seule tentative de création d'un nouveau village est intervenue, de façon très récente. Elle est due à l'initiative d'un marabout mouride de Touba, qui venait fréquemment visiter ses *talibé* dans

⁷. Sont considérés comme « autochtones » les chefs de cuisines originaires de la proche région (Dpt. de Tambacounda et Gambie), notamment tous les Peuls-Niani et tous les Socé.

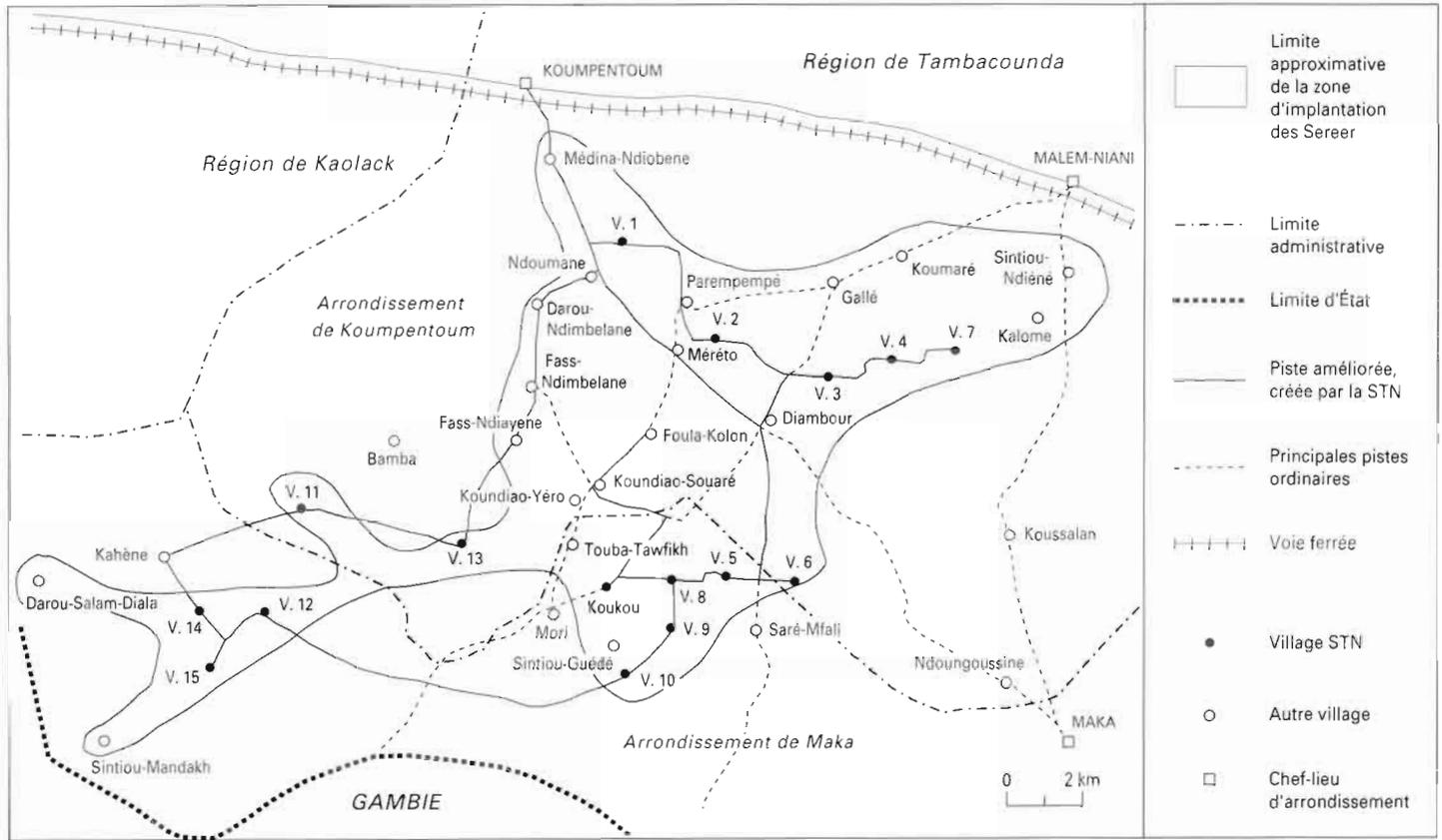
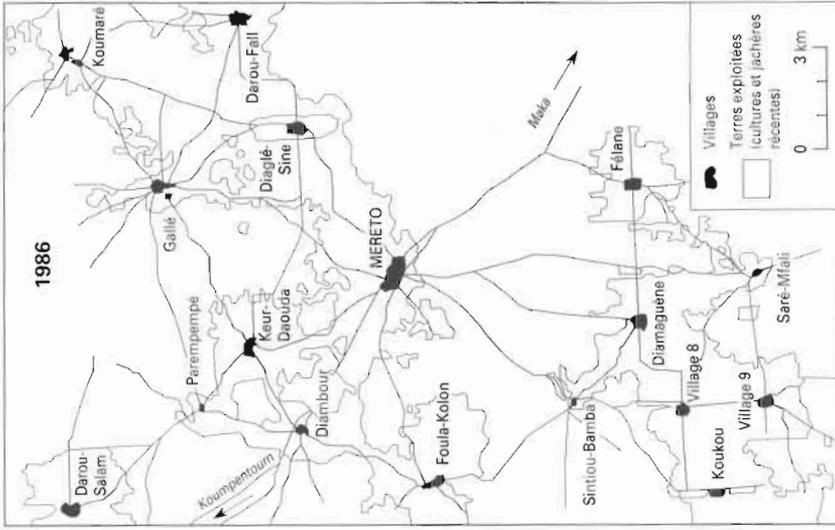
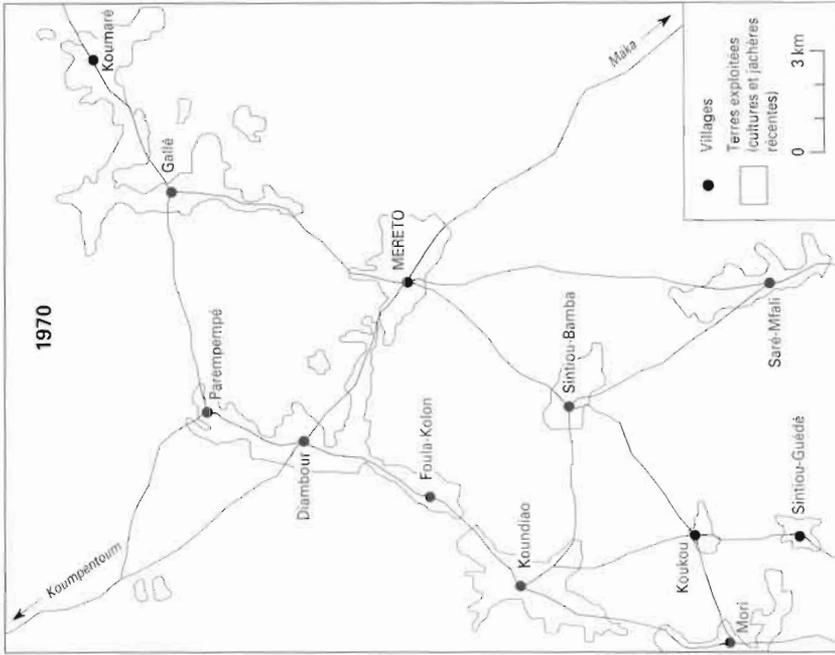


Figure 1

La création d'un espace sereer dans la zone des Terres neuves.



Source : d'après mission photo aérienne IGN SEN 94/200 (1986).
Interprétation : J.-P. DuBOIS. (Orstom).



Source : d'après MERICKY, HANBIGNON, CHAUVÉL (Orstom1971).

Figures 2 et 3

Zone du projet Terres neuves en 1970 et en 1986.

les villages serere des Terres neuves. Il s'est fait attribuer un terrain proche du village de Koukou, où il a passé l'hivernage en 1985 pour faire commencer le défrichage des terres et le creusement d'un puits. Une dizaine de familles serere du Baol sont venues le rejoindre la saison suivante et il espère attirer des *sourga* susceptibles de s'installer par la suite. En 1985, les gens de Koukou avaient cultivé pour lui un champ d'arachide, ce qui a

permis aux arrivants de semer du mil pour leur première campagne : un schéma classique de la colonisation maraboutique, bien qu'à petite échelle dans le cas présent.

Sur 899 chefs de carré sereer recensés en 1987 (pour 911 exploitations : les « cuisines secondaires » sont très rares), 742 ont déclaré être venus avec la STN et 157 se sont installés spontanément. D'ailleurs, les « colons » recrutés par la STN n'étaient pas tous Sereer : 85 autres chefs de carré, presque tous Wolofs ou Toucouleurs, sont également arrivés dans le cadre de cette opération. Globalement, sur les 900 concessions installées par la STN de 1972 à 1979, 827 étaient encore présentes lors du recensement, soit un taux très significatif de 92%.

Les Sereer représentent 77% des cuisines (et 85% de la population) dans les villages de colonisation et 29% dans les villages autochtones. Les villages de colonisation regroupent 78% de la population sereer recensée (7 752 personnes au total), contre 22% dans les villages autochtones. Quant aux non-Sereer installés dans les villages de colonisation, ce sont, outre les Wolofs et Toucouleurs déjà mentionnés, presque tous des Peuls-Fouta, le plus souvent charbonniers et dont la présence est très instable, en fonction des possibilités d'exploitation de la forêt. En 1987, ils étaient surtout concentrés à Diaglô Sine et Darou-Fall. De fait, les autochtones ne s'installent pratiquement jamais dans les nouveaux villages créés par la STN.

Les six premiers villages, ceux du projet pilote, apparaissent nettement plus « solides » que les autres : les défections y sont rares et toujours compensées par de nouveaux arrivants. Certains villages de la deuxième phase sont aujourd'hui en perte de vitesse, en particulier ceux situés le plus à l'ouest : la qualité des sols y est sans doute inférieure et surtout, ils ont moins bénéficié d'améliorations sur le plan de l'hydraulique.

La date de création des carrés sereer dénombrés correspond essentiellement aux deux vagues de migration : 30% de 1972 à 1974 (Projet 1) et 59% de 1976 à 1979 (Projet 2). Le mouvement s'arrête ensuite presque complètement - période correspondant à des années de pluviométrie très déficitaire - pour reprendre très récemment : 36 carrés nouveaux installés en 1986 et 18 en 1987 à la date du recensement. Quant aux lieux d'origine, 69% des migrants sont venus des arrondissements du Sine, 15% des marges du Baol et 10% du Saloum.

Les chefs d'exploitation sereer sont polygames à 42%, proportion très élevée qui peut être considérée comme un bon indice de réussite aux Terres neuves. La taille moyenne de l'exploitation s'élève à

8,5 personnes (extrêmes 1 et 28; fig. 1); elle était de 6,6 en 1974, pour les 300 colons installés au cours des trois premières années. Entre-temps la composition des familles a notablement changé : à une situation « pionnière » avec prédominance d'actifs masculins jeunes a succédé une composition plus équilibrée, par accroissement du nombre de femmes et d'enfants.

Tableau III

Évolution de la composition moyenne des exploitations sereer.

	1974	1987
Hommes	2,5	2,6
Femmes	1,4	2,0
Total actifs	3,9	4,6
Enfants 0-5 ans	1,5	1,8
Enfants 6-14 ans	1,2	2,1
Total	6,6	8,5

Dans les villages dits autochtones, presque tous les chefs d'exploitation sont nés aux environs (arrondissements de Koumpentoum et Maka, proche Gambie), à l'exception bien sûr des Sereer et du fort contingent de Peuls-Fouta originaires de Guinée. Il ne s'est donc pas instauré de mouvement majeur de migration spontanée à partir des régions de l'ouest (Bassin arachidier ancien). D'autre part, 21% seulement de ces autochtones (c'est-à-dire Wolofs, Toucouleurs, Peuls-Niani et Socé) sont nés dans le village où ils résident actuellement : la population locale est donc très instable, se déplaçant facilement d'un village à l'autre (les plus stables étant les Socé). De surcroît, 45% ne se sont installés dans leur village de résidence actuel que depuis 1972, date qui correspond au début du projet. L'opération de colonisation a certainement provoqué un attrait pour les habitants des régions proches, en accentuant la turbulence locale du peuplement.

L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

Lors du dénombrement des exploitations qui a précédé le recensement des Sereer, un recensement rapide du matériel agricole, des animaux de traction et du cheptel bovin a été effectué simultanément. Les résultats permettent d'apprécier les différences entre colons et autochtones; ils peuvent également être comparés à des données antérieures.

Le tableau iv regroupe les principales données concernant les 1 845 exploitations recensées. Elles sont réparties en trois catégories : Sereer, autres ethnies et Peuls-Fouta, ces derniers constituant un cas particulier. En moyenne, le niveau d'équipement des exploitations sereer est nettement supérieur à celui des autres ethnies, notamment en ce qui concerne les bœufs de travail et le matériel « arara ». Ceci s'explique par l'obligation qui était faite aux colons d'acquérir dès leur installation un équipement standard, avec un crédit à moyen terme. Mais la traction équine s'est également développée dans les exploitations sereer, avec un nombre moyen de chevaux maintenant supérieur à celui des autres exploitations.

	Nombre d'exploitations	Paires de bœufs	Chevaux	Ânes	Arara	Houes	Semoirs	Charrettes
Sereer	911	745	1 355	171	877	669	1 091	557
Peuls-Fouta	457	17	183	129	33	168	192	96
Autres	477	142	649	189	196	420	524	240
Total	1 845	904	2 187	489	1 106	1 257	1 807	893
Moyennes par exploitation								
Sereer		0,82	1,49	0,19	0,96	0,73	1,20	0,61
Peuls-Fouta		0,04	0,40	0,28	0,07	0,37	0,42	0,21
Autres		0,30	1,36	0,40	0,41	0,88	1,10	0,50

Tableau iv

*Équipement par ethnie
(tous villages).*

Le tableau v apporte une information supplémentaire, qui rend mieux compte de la réalité de l'équipement des exploitations : les unités de traction ont été cumulées (paires de bœufs, chevaux, ânes) ainsi que les outils de sarclage (qui comprennent trois types de matériel : bâti arara, houe Sine et houe occidentale). Globalement, les taux d'exploitations équipées sont nettement plus élevés chez les Sereer, en animaux de traction comme en matériel. Ils sont très faibles chez les Peuls-Fouta, beaucoup d'entre eux se consacrant presque exclusivement à la fabrication du charbon de bois. En revanche, le niveau d'équipement moyen observé sur les exploitations équipées varie peu selon les trois ensembles ethniques. Il correspond à peu près aux normes communément admises.

La répartition selon le mode de traction présent sur l'exploitation permet des constatations intéressantes (tabl. vi). La traction bovine

Tableau v
Exploitations
équipées.

	Unités de traction	Outils de sarclage	Semoirs	Charrettes
Sereer				
Nombre	2 271	1 546	1 091	557
Exploitations équipées	861	842	818	532
% exploitations équipées	95	92	90	58
Moyenne par exploitation équipée	2,64	1,84	1,33	1,05
Peuls-Fouta				
Nombre	329	201	192	96
Exploitations équipées	162	143	149	94
% exploitations équipées	35	31	33	21
Moyenne par exploitation équipée	2,03	1,41	1,29	1,02
Autres ethnies				
Nombre	980	616	524	240
Exploitations équipées	420	379	380	220
% exploitations équipées	88	79	80	46
Moyenne par exploitation équipée	2,33	1,63	1,38	1,09

seule est devenue très rare (10% chez les Sereer, 6% pour l'ensemble des exploitations). Globalement, elle est en régression, ce qui correspond à l'abandon par les agriculteurs de certains thèmes techniques préconisés à l'origine (surtout labour ou grattage du sol, et buttage du cotonnier). Le cheval est préféré pour la rapidité d'exécution, particulièrement pour le semis. Bien souvent, les paires de bœufs ne sont utilisées que pour le « soulevage » de l'arachide à la récolte, opération qui réclame une certaine puissance de l'attelage. La traction bovine reste beaucoup plus présente chez les Sereer qui, à l'origine, recevaient tous une paire de bœufs, mais la proportion est tombée à 65%, contre 25% pour les autres ethnies, sans compter les Peuls-Fouta (pour ces derniers, 65% ne possèdent aucun animal de traction).

Tableau vi
Répartition
des exploitations
selon le mode
de traction
(tous villages -
N = 1 845).

	Bœufs seuls	Bœufs + Cheval	Cheval	Âne	Néant	Total
Sereer	89	506	248	18	50	911
%	9,8	55,5	27,2	2,0	5,5	100,0
Peuls-Fouta	3	13	100	46	295	457
%	0,7	2,8	21,9	10,1	64,6	100,0
Autres ethnies	24	93	259	44	57	477
%	5,0	19,5	54,3	9,2	11,9	100,0

Concernant les seuls villages autochtones, en excluant les Sereer qui s'y sont installés par la suite, les taux d'équipement en 1972 (recensement effectué avant le démarrage du projet) peuvent être comparés à ceux de 1987 (tabl. VII).

Tableau VII

Comparaison de l'équipement en 1972 et 1987 dans les villages autochtones (Sereer exclus).

	Nombre d'exploitations	Paires de bœufs	Chevaux	Ânes	Arara	Houes	Semoirs	Charrettes
1972	291	82	106	108	8	165	174	46
1987	724	102	747	282	160	527	625	285

Ces données globales portent sur 291 exploitations présentes à l'origine, et 724 en 1987. On ne dispose pas de la ventilation par ethnie en 1972, mais la comparaison peut être considérée comme valable car la proportion de Peuls-Fouta est restée à peu près la même (42% des cuisines en 1972 et 45% en 1987). Les taux d'équipement se sont fortement améliorés sur la période, à l'exception notable des paires de bœufs. Dans les années précédant la mise en œuvre du projet, la traction bovine et le thème du labour avaient été largement diffusés par la CFDT; toutes les exploitations en traction bovine disposaient d'une charrue (ces charrues ont maintenant disparu, ou sont inutilisées). Dès la campagne 1974-75, on observait un recul spectaculaire de la traction bovine, révélateur de la désaffection à l'égard de la culture du coton. En 1987, 12% seulement des exploitations autochtones disposent de la traction bovine, contre 23% en 1972, et corrélativement, la traction équine s'est beaucoup développée : elle est présente dans 44% des exploitations, contre 13% en 1972. Globalement, le pourcentage des exploitations ayant au moins un animal de traction passe de 57% en 1972 à 68% en 1987. Pour le matériel, les taux d'équipement moyens sont en nette progression, et l'on remarque en particulier le succès du bâti arara, qui était quasi inexistant en 1972. Imposé d'abord aux colons sereer, ce type de matériel s'est ensuite largement diffusé parmi les autres agriculteurs.

LA SITUATION FONCIÈRE

Dans les villages de colonisation créés de toutes pièces par la STN, les agriculteurs s'étaient vu attribuer deux lots de terre de 5 hectares chacun, situés transversalement à deux « bandes » de défrichement mécanique, qui faisaient 2 500 mètres de long sur

100 mètres de large. Des couloirs formant brise-vent étaient ménagés entre les lots. L'essentiel des parcelles des 50 exploitations d'un village étaient ainsi réparties sur quatre grandes bandes parallèles, le village étant situé au centre de ce dispositif. Ce schéma d'aménagement avait été respecté dans ses grandes lignes. Il persiste et continue à marquer le paysage mais, très rapidement, les besoins se sont révélés supérieurs aux superficies allouées. Dès 1974, les colons installés en 1972 mettaient en culture plus de 10 hectares en moyenne. L'extension se faisait par des défrichements dits « pirates » en dehors du schéma prévu, et par des emprunts auprès de villages autochtones voisins.

Pendant toute la période de présence de la STN (qui, rappelons-le, disparaît totalement en 1985), il semble que, si elle n'avait pas pu s'opposer à l'extension plus ou moins anarchique des défrichements, du moins la gestion des « lots STN » était restée assez rigoureuse. Avec la totale indépendance des « ex-colons », on assiste à une grande diversification des situations, à des redistributions selon des stratégies familiales et, dans une certaine mesure, à l'apparition d'un « marché de la terre ».

Selon les terroirs de colonisation, la disparité des disponibilités en terres est considérable. Dans l'ensemble, les premiers villages créés ont bénéficié d'une situation privilégiée, à la fois par la qualité des sols et la très faible densité de la population autochtone. Encore faudrait-il nuancer cas par cas, mais il n'a pas été possible de recueillir les données permettant une analyse fine. Une enquête fiable sur les questions foncières nécessite un questionnement insistant, qu'il n'était pas question d'inclure dans le recensement général de la population sereer. Il faut donc se limiter aux observations faites auprès d'un échantillon (cf. chap. 9) d'une quarantaine d'exploitations qui ont fait l'objet d'un suivi, réparties dans les trois villages de Diaglè-Sine, Diamaguène et Keur-Daouda.

Depuis 1986, des défrichements reprennent de façon vigoureuse, en relation semble-t-il avec une pluviométrie plus favorable que les années précédentes et, d'autre part, avec l'activité croissante (et souvent clandestine) des charbonniers coupeurs de bois dans toute la zone. Fait significatif à cet égard, les brise-vent qui étaient restés à peu près préservés pendant plus de dix ans, sont en train de disparaître. À Diaglè-Sine en particulier, ils ont été presque complètement éliminés en deux ans. Bien évidemment, la liberté laissée aux agriculteurs depuis la disparition de la STN y est pour quelque chose, mais la reprise des défrichements apparaît générale et ne concerne pas que les Sereer : dans les villages autochtones, il faut tenir compte de l'afflux d'autres migrants, notamment à Méréto qui compte maintenant près de 200 concessions. Depuis la

mise en place des Communautés rurales, des autorisations sont nécessaires pour toute nouvelle installation et tout nouveau défrichement; les demandes sont actuellement très nombreuses et semblent être satisfaites de façon très libérale par les Conseils de C.R.⁸

Dans les villages de colonisation, des faits nouveaux sont intervenus : les redistributions de « lots STN » et la tentation pour les Sereer de s'approprier des terres aux dépens des terroirs autochtones. Du temps de la STN, les lots qui devenaient vacants par suite de décès ou de départ d'un colon (retour au Sine ou déplacement dans un autre village, circonstances qui sont devenues de plus en plus fréquentes au fil des années), étaient réattribués à de nouveaux candidats à titre gratuit, sous réserve de reprendre à leur compte les éventuels crédits sur l'équipement qui pouvaient subsister. Le plus souvent, un membre de la famille était agréé, s'il en existait un. Des stratégies familiales ont pu dès lors s'exercer, un fils majeur, déjà marié, se faisant attribuer un lot vacant sans pour autant qu'il y ait scission effective. De cette façon, des patrimoines fonciers du type « deux lots, une seule exploitation », se sont constitués, sous l'autorité du même chef de famille. Avec la disparition de la STN, on voit apparaître, en dehors des cas ordinaires de succession au sein de la famille, des négociations de lots lorsqu'une famille quitte le village. Pudiquement, on déclare « vendre la maison »; en réalité, au vu des prix atteints, c'est bien la terre qui est l'objet de la transaction. Il n'est pas facile de se faire une idée des prix pratiqués, les réticences sont grandes dans ce domaine et des informations ne sont recueillies qu'au hasard des conversations. Des chiffres très variables ont été cités, allant du dérisoire à 300 000 francs. C'est sans doute à Diaglè-Sine que les transactions sont les plus nombreuses, ce qui s'explique par la croissance exceptionnelle de ce village (plus de 70 concessions, alors que la norme était de 50) et aussi par l'excellente qualité des terres. De très informelles au début, il semble bien que ces transactions sont en passe de devenir l'amorce d'un « marché foncier ». Bien entendu, ce marché de gré à gré est fonction de l'urgence du besoin d'argent et, dans certains cas, il doit prendre en compte des endettements antérieurs. Des opportunités peuvent se présenter, comme ce cas, peut-être isolé mais qui paraît significatif : un agriculteur disposant déjà de deux lots, le second ayant été récupéré au départ d'un frère, en a vendu un 300 000 francs pour en racheter un autre quelque temps plus tard à 150 000 francs, au départ d'une famille en totale décrépitude.

Concernant les rapports avec les autochtones, les colons sereer ont, dès les débuts, bénéficié de la totale libéralité des prêts de terres en vigueur dans la région, dans un contexte d'excellentes

8. Rappelons qu'auparavant, la liberté était totale : n'importe qui pouvait défricher où bon lui semblait, ou remettre en culture des champs abandonnés par leur premier défricheur, sans aucune autorisation.

relations, en particulier avec les Peuls. Mais il semble que, très vite, la confiance des Peuls ait été échaudée : ils se sont rendu compte que les Sereer cherchaient à gagner du terrain. Les informations recueillies à Diaglô-Sine sont assez édifiantes. Il n'a jamais existé de limite précise avec le terroir voisin de Gallé, situé au nord. Les Sereer ont défriché dans cette direction et ils ont, par ailleurs, emprunté des champs, le tout étant très imbriqué. Selon les gens de Gallé, les Sereer étendaient les défrichements à partir des parcelles empruntées, soit peu avant le semis, soit juste après la récolte ; ensuite, au moment de rendre le champ à son propriétaire, ils prétextaient de cette augmentation de surface pour tricher sur la limite. Puis ils ont proposé des sommes d'argent pour des emprunts de longue durée, et invoqué la Loi sur le Domaine national pour se faire reconnaître comme occupants à titre définitif. Ils ont également proposé des achats purs et simples (pour des sommes dérisoires : quelques milliers de francs l'hectare) et certains autochtones ont accepté. De tout ceci ont résulté pas mal d'histoires qui sont allées jusqu'au sous-préfet. Des arrangements ont finalement été trouvés entre le délégué des colons STN et le chef de village de Gallé. D'après ce dernier, les choses se sont ensuite calmées, car les Sereer, ne disposant plus d'autant de semences qu'auparavant, étaient moins envahissants. Mais il pense qu'il lui faut rester vigilant : il repousse toute proposition des Sereer pour acheter de la terre, mais reconnaît qu'il est possible que certains habitants du village vendent sans rien dire. Toujours selon lui, « les Sereer ont amené le Domaine national », chose qui jusqu'alors était totalement théorique pour les Peuls.

Des problèmes similaires, peut-être même plus graves, ont été signalés au Village 7, aux dépens des Peuls de Kalom. En revanche, les Peuls de Saré-Mfali, voisins de Diamaguène, au sud de la zone de colonisation, disent qu'ils se sont tenus sur leurs gardes dès le début. Une limite nette et reconnue a été tracée entre les deux villages : elle se situe à 100 mètres en arrière du dernier lot des bandes de défrichement mécanique et a été exigée par les Peuls auprès de la Direction de la STN. Ils veulent bien prêter des champs aux Sereer, mais n'acceptent rien en échange. Selon un informateur du village (qui d'ailleurs fait partie d'un Conseil de Communauté rurale) : « Le Sereer aime trop la terre, il faut parler clair avec lui ». Il convient de préciser que Saré-Mfali est le village le plus authentiquement peul de la zone (village-rue typique, familles d'origine captive dont les maîtres étaient quelque part dans le Ferlo, et qui ont de ce fait gardé une sorte de repli sur eux-mêmes et une grande cohésion), alors qu'à Gallé la population est depuis longtemps composite (dans les débuts du Projet,

le chef de village était d'ailleurs un Wolof). Dans les deux villages, des tentatives d'installation de Sereer ont eu lieu ; la STN avait placé six familles à Saré-Mfali dès 1976, puis d'autres familles sont venues spontanément, à Gallé et Saré-Mfali : à chaque fois, des maladies et des décès étranges sont survenus, suivis de départs précipités. Tout ceci n'a pas empêché que les relations de voisinage entre villages sereer et peuls demeurent excellentes, notamment pour tout ce qui touche à l'élevage (confiage de bétail, prêt ou location de bœufs de travail, soins aux animaux...).

En dépit de divers conflits fonciers toujours latents, les prêts de terre continuent de se pratiquer de façon très libérale. C'est, jusqu'à présent, un mode d'accès à la culture pratiquement toujours possible pour n'importe qui, aussi bien entre les Sereer qu'avec les autochtones. Il existe une sorte de code implicite, dont le non-respect entraîne une réprobation sociale, selon laquelle on ne peut refuser de prêter un champ qu'on ne cultive pas soi-même, bien que beaucoup d'agriculteurs soient conscients de l'intérêt qu'ils auraient à ménager des jachères (pour réduire l'enherbement et éviter l'apparition du *striga*). Dès lors, le facteur limitant de l'augmentation des surfaces cultivées pour une exploitation, quelle que soit sa taille, reste toujours la force de travail (en hommes et en animaux de trait), et non l'accès à la terre.

Reste la question des terres gagées, dont il est difficile de déterminer si elles relèvent de prêts ou si elles doivent être assimilées aux ventes de terres. Une parcelle donnée en gage pour une certaine somme, sans limitation de durée, doit normalement être restituée à son propriétaire s'il rembourse sa dette. Mais ces situations peuvent s'éterniser et devenir une sorte de vente déguisée. L'utilisateur de la parcelle peut même arguer de la Loi sur le Domaine national pour s'en faire reconnaître la propriété, ce que certains ont fait, malgré la réprobation générale à l'égard d'un tel procédé. Beaucoup de contestations peuvent avoir lieu, notamment en cas de décès : une tierce personne peut intervenir et faire valoir qu'elle avait elle-même prêté cette parcelle au débiteur décédé (cas observé à Diagle Sine). De nombreux litiges doivent être arbitrés par le sous-préfet, sur la foi de témoignages toujours contradictoires. Il est certain que l'application de la Loi est malaisée, tant est grande la contradiction avec une pratique locale qui ignorait tout de l'intervention de l'autorité publique en ce domaine. Par ailleurs, cette question des terres en gage rejoint à certains égards le problème général de l'endettement et des « rapports de clientèle », ce qui introduit des ambiguïtés supplémentaires. Citons un exemple (observé à Keur-Daouda) : un colon a donné une parcelle en gage à un « riche », pour une somme de 15 000 francs ; une autre per-

sonne lui en propose 25 000. Il pourrait donc rembourser les 15 000 et disposer de 10 000 francs de plus. Mais il refuse cette proposition, car son premier prêteur est son « patron » depuis longtemps, et il est assuré de trouver une aide auprès de lui en cas de besoin, d'autant plus qu'il existe entre eux une relation de service réciproque. Dans le même ordre d'idée, il arrive qu'un animal de travail, prêté en principe pour la durée d'une campagne agricole, n'est en fait jamais restitué : il peut alors exister une contrepartie sous la forme d'une parcelle gagée.

L'analyse de la situation foncière des exploitations suivies dans trois villages permet d'apporter quelques précisions chiffrées. Ces exemples, soit 38 exploitations en 1987, illustrent les disparités d'un village à l'autre (et au sein de chacun), mais ne peuvent être considérés comme représentatifs de l'ensemble des colons (tabl. VIII).

Les surfaces mises en culture (y compris les surfaces empruntées) sont en moyenne nettement inférieures aux disponibilités foncières, ce qui montre que des jachères existent toujours, et dans une proportion remarquablement équivalente pour les trois villages. Dans ces conditions et grâce au jeu des prêts de terre, il n'existe aucune difficulté, pour une exploitation disposant d'une force de travail importante, à augmenter la superficie mise en culture au-delà de ses propres disponibilités foncières.

Tableau VIII

*Tenure
de la terre
et exploitation
agricole
dans trois villages
des Terres neuves
(surfaces
en hectares).*

	Diaglè-Sine	Diamaguène	Keur-Daouda
Nombre de carrés	10	12	14
Surface possédée	195	143	155
Moyenne	19,5	11,9	11,1
Minimum	14	8	7
Surface cultivée	127	100	117
Moyenne	12,7	8,4	8,4
Maximum	22	21	25
Minimum	8,1	2,5	2,8
Surface cultivée/ surface possédée	0,65	0,70	0,75

(Nota : deux carrés de Diamaguène n'ont pas de terre et ne sont pas pris en compte dans le tableau).

Diaglè-Sine dispose de surfaces considérables, avec près de 20 hectares en moyenne par exploitation. C'est le village où, dès le début, les possibilités de défrichement étaient les plus importantes. On y relève deux cas d'exploitation double, par achat d'un lot supplémentaire pour le compte d'un fils. Quatre carrés sur dix ont cependant emprunté des terres en 1987.

À Keur-Daouda au contraire, les domaines fonciers sont restreints car les lots STN sont amputés d'un certain nombre d'hectares qui se sont avérés incultivables (affleurements de cuirasse) et ont été abandonnés. Les possibilités d'extension aux alentours du village restent d'autre part très limitées. Deux exploitations bénéficient de lots doubles. Une majorité de petits exploitants n'ont cultivé que de faibles surfaces et prêtent des terres aux exploitations plus importantes. La plus grande couvre 28 ha (soit à elle seule 18% du total de l'échantillon) et a cependant emprunté 12 ha sur 25 mis en culture.

À Diamaguène, la moyenne est un peu plus élevée avec une répartition plus équitable. Les défrichements ont assez faiblement progressé jusqu'à présent, mais la situation est en train de changer car la Communauté rurale a récemment accordé de nombreuses autorisations de défrichement dans la vaste forêt qui s'étend au nord du village (mais il faut aller relativement loin pour trouver une terre de qualité convenable). Beaucoup de demandes sont faites pour le compte de fils qui souhaitent s'installer. Un gros carré se détache nettement du lot avec 19 ha défrichés, et 16 ha supplémentaires récemment attribués. À l'inverse, deux exploitants se trouvent sans terre : un fils qui vient de sortir du carré de son père, cultive des champs empruntés en attendant de défricher, et un nouvel arrivant qui s'est installé dans le carré d'un colon parti, mais sans détenir les terres, vendues à une autre personne. Au total, 7 carrés sur 14 ont été emprunteurs de terre en 1987.

Beaucoup de situations sont particulières, si bien que l'on s'éloigne de plus en plus du moule imposé à l'origine. Les circonstances familiales en sont bien évidemment la cause essentielle. Mais il n'y a pas de « boulimie » excessive, les extensions par défrichement ou acquisition restent en général proportionnées aux besoins⁹.

Les facilités d'accès à la terre par emprunt expliquent sans doute en partie cette attitude. On peut en trouver une confirmation chez les Sereer installés spontanément à Méréto. Sur une trentaine d'exploitants, près de la moitié cultivent uniquement des terres empruntées, et une bonne partie d'entre eux sont d'anciens colons STN venus d'autres villages, abandonnant (ou vendant?) des lots dont ils étaient possesseurs. L'attrait du village-centre, bien desservi et bien équipé, semble alors déterminant.

En se référant, pour juger du degré d'occupation de la zone, à l'estimation d'une densité de population moyenne de l'ordre de 18 habitants au km², la répartition foncière ne pose pas de problèmes graves dans l'immédiat. Par ailleurs, les modalités d'intervention de la STN ont laissé des traces dans la perception qu'ont

⁹. Dans d'autres régions de colonisation agricole, certains « gros producteurs » mènent des stratégies d'accaparement foncier de grande envergure.

actuellement les paysans vis-à-vis du foncier : une distinction est toujours faite entre « les terres du projet », attribuées dans des conditions particulières (matérialisées notamment par un bornage rigoureux)¹⁰, et les autres terroirs, gérés selon un modèle plus traditionnel. Quelle évolution peut-on prévoir dans l'avenir? Certainement une affirmation de plus en plus nette des droits sur la terre, si de nouveaux migrants cherchent à s'installer, et une répartition foncière liée au degré de contrôle qui pourra être exercé, notamment par les Communautés rurales.

10. - L'hectare », notion auparavant inconnue, est maintenant passé dans le langage courant.

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal

